

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU : MARDI 9 DECEMBRE 2014

MEMBRES PRESENTS : 21

Mr BEDON M. (BARRE DES CEVENNES) – Mr ROUX A. (COCURES) – Mr FRAZZONI F., suppléant, représentant Mr SOURNAT R. (FLORAC) - Mr BEGON C., Mr BORJSON LANGEN N., suppléant, représentant Mr ROURE (FRAISSINET DE LOZ.) – Mr ROGER D. (ISPAGNAC) – Mr ROBERT JC (MAS ST CHELY) - Mr. MICHEL JL. (MONTBRUN) - Mr. FOLCHER F. (PONT DE MONTVERT) - Mr FRAZZONI P., Mme ST PIERRE M.A.. suppléante, représentant Mr BOSC P.(QUEZAC) - Mme GINIER C., Mr. GIOVANNACCI D. (ROUSSES) - Mr CARRUELLE R. (STE ENIMIE) - MM. COUDERC H., DELPUECH A. (ST JULIEN D'ARPAON) - Mmes MOLHERAC L., AGULHON A. (ST LAURENT DE TREVES) - MM. AGHULON J.L., GRASSET S., suppléant, représentant Mr RAMEAU C.(LA SALLE PRUNET) - Mr GASTIGAR G. (VEBRON) .

MEMBRES ABSENTS AYANT PROCURATION : 1

Mme RABIE (ISPAGNAC) a donné procuration à Mr le Président

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mr. ROUVEYROL (BARRE DES CEVENNES) – Mr LOUREIRO J., Mme PRADEILLES R. (BEDOUES) - Mme MEYRUEIS C., Mr GUILLERE B. (LES BONDONS – Mr RUIZ A. - Mme BOUNIOL S. (CASSAGNAS) - Mr DE CARVALHO K. (COCURES) - Mr SOURNAT R. (FLORAC) - Mr ROURE (FRAISSINET DE LOZ.) – Mme RABIE C. (ISPAGNAC) - MM. AIGOUY JL, BLANC R. (LA MALENE) - , Mme DEJEAN S. (MAS ST CHELY) - Mme CAVALLINI F. (MONTBRUN) – Mme PANTEL S. (PONT DE MONTVERT) – Mr BOSC P.(QUEZAC) – Mme BADAROUX A. (STE ENIMIE) – MM. RIOU M., CHABALIER G. (ST MAURICE DE VENTALON) – Mr RAMEAU C. (LA SALLE -PRUNET) - Mr. ARGILIER A. (VEBRON) .

INVITES PRESENTS :

Mme LAFABRIE , Secrétaire Générale du SICTOM et Mr PRADEILLES, responsable du service technique du SICTOM, assistaient également à la réunion .

INVITE ABSENT EXCUSE :

Mr VANEL (architecte)

* * *

Le Président remercie Mr le Maire de Florac d'avoir œuvré pour trouver, au dernier moment, une salle afin que le SICTOM puisse tenir son Conseil Syndical (la salle du conseil municipal étant déjà prise) .

C'est donc dans une salle, mise à disposition de la mairie de Florac, par le Parc National des Cévennes, que s'est tenue la réunion du Conseil Syndical .

Après avoir fait l'appel des membres de l'assemblée, le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants devant être soumis à délibération :

- 1) Délibération n°2014-31 : Attribution de bons d'achat au personnel pour les fêtes de Noël
- 2) Délibération n°2014-32 : Admission en non-valeur

Cette proposition est acceptée par les membres du Conseil Syndical .

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer .

I- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

- Réunion du Conseil Syndical du 20 Mai 2014 : Le Président donne lecture de ce compte-rendu qui est adopté à l'unanimité .

Le Président informe le Conseil Syndical des décisions prises par le Bureau Syndical (par délégation) lors de ses réunions des 5 juin, 3 juillet, 24 septembre, 8 octobre, 30 octobre, et 18 novembre 2014 .

Le Président indique que les comptes rendus des réunions du Conseil et du Bureau Syndical sont, régulièrement, transmis aux délégués des communes ainsi qu'aux mairies (par mail), pour information .

Les membres du Conseil Syndical donnent acte de ces comptes rendus .

II – LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Le Président donne aux membres, les dernières informations sur ces dossiers :

1) Sinistre du quai de transfert : A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à notre courrier du 15 octobre 2014 .

Notre dernière proposition ayant été rejetée, nous avons porté à la connaissance du Cabinet SARETEC (expert de l'assureur de l'entreprise) que nous étions d'accord pour la reprise partielle du dallage du quai de transfert, mais que le Bureau Syndical, à l'unanimité, estimait nécessaire de réaliser un caniveau tout le long de la dalle pour que les eaux de pluie et de lavage puissent s'écouler et le souhait que ces travaux soient pris en charge par l'entreprise .

2) Travaux de mise aux normes des 3 déchèteries :

➤ A la déchèterie du Pont de Montvert : les travaux demandés ont été réalisés par l'entreprise (reprise de la dalle béton des D.M.S.) . La réception définitive des travaux, avec levée de réserves, a été prononcée le 12/11/2014.

➤ A la déchèterie de Florac :

- Problème de la boulonnerie sur la benne à déchets verts - fixation du garde-corps arrachée : l'entreprise Bourdoncle n'est toujours pas intervenue .

- Nous sommes toujours dans l'attente de la fourniture de cales de rehausse à installer sous les bennes, par l'entreprise CHAPELLE .

- La signalisation au sol (par peinture) doit être réalisée prochainement par les agents du SICTOM .

➤ A la déchèterie de Ste Enimie :

Des travaux supplémentaires (hors opération) ont été réalisés : reprise de la clôture grillagée et installation de panneaux rigides après le portail du bas par l'entreprise CHAPELLE, pour un montant de : 4 189 € TTC . Le SDEE s'est engagé à prendre à sa charge 50% de la facture car le déport de la clôture a été réalisé pour permettre à leur véhicule de manoeuvrer plus facilement lors de l'enlèvement des bennes .

Le montant total (travaux+honoraires) payé pour cette opération de mise aux normes des déchèteries s'élève, au final, à : **322 277 € HT - 386 379 € TTC.**

Nous sommes dans l'attente du versement des subventions (environ 60% du montant HT) .

Observation : il serait opportun que les communes desservies par le SICTOM, communiquent à la population la teneur de ces importants travaux de mise aux normes de sécurité dans les déchèteries du SICTOM, par des articles dans la presse locale ou dans les bulletins municipaux .

3) Projet de construction des locaux administratifs

Mr VANEL, ayant eu un empêchement d'ordre familial, n'a pu venir exposer son avant-projet sommaire N°2 .

Le Président présente le document que lui a remis l'architecte . S'ensuit une discussion lors de laquelle le Président répond aux diverses questions posées par les membres du Conseil . Après en avoir débattu, le Conseil Syndical adopte l'avant-projet sommaire n°2 . Le Président indique qu'il soumettra l'avant-projet définitif, à l'avis du Conseil Syndical.

4) Programme Local de Prévention des Déchets Sud-Lozère (PLPD)

Continuité de l'action compostage prévue au printemps 2015, le Bureau a retenu pour ce test 5 communes, l'objectif étant de parfaire et d'étendre le compostage familial . Pour cela, nous envisageons l'achat de 120 composteurs individuels afin de compléter l'équipement des ménages dans les 5 communes ainsi que la formation de « guides composteurs » dans chacune de ces communes .

Mise à disposition de composteurs (600 l), aux « gros producteurs » : restaurateurs, hôpitaux, autres structures collectives, quartiers (compostage de quartier), etc..... .

Le Président indique que si les résultats sont encourageants, cette action sera déclinée et planifiée dans l'ensemble des communes du ressort du SICTOM .

Marion POUGET a soumis une liste des actions prévisionnelles pour 2015 . Celle-ci devra être examinée et validée par le SICTOM car cela aura une incidence financière sur notre participation 2015 .

5) Mise en place d'un dispositif de vidéo protection à la déchèterie de Florac

Mme VIANNES, référente « Sûreté en prévention situationnelle de la gendarmerie de la Lozère » nous a remis un diagnostic, très complet, analysant les risques, faisant état d'un certain nombre de mesures préconisées (recommandations) afin de sécuriser le site de St Julien du Gourg . Ce diagnostic sera étudié lors d'une prochaine réunion du Bureau Syndical et les travaux nécessaires à la sécurisation seront inscrits au budget 2015 (nous sommes dans l'attente de devis) .

6) Mise en fonctionnement du broyeur à végétaux

Tous les travaux nécessaires à sa mise en fonctionnement ont été réalisés (coût : 2 637, 60 € TTC) . Une signalétique (sécurité) doit être mise en place sur le site et un règlement interne de fonctionnement doit être établi afin d'organiser ce nouveau service .

7) Mise en oeuvre de la procédure de dématérialisation des actes administratifs et comptables

Les logiciels du fournisseur AGEDI ont été installés fin octobre mais les agents ne débiteront leur travail, sur ceux-ci, qu'en début d'année 2015, après la clôture de l'exercice 2014 .

III – DELIBERATIONS

1. N°2014-20 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-12, L 5721-8, et suivants,
Vu le décret n°2004-615 du 25/06/2004, relatif aux indemnités de fonctions des présidents de syndicats mixtes,
Vu le C.G.C.T., notamment son article R 5723-1 fixant des taux maximum pour les syndicats mixtes,

Considérant :

- qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Président, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au Budget,
- que le SICTOM est situé dans la tranche suivante de population : 6400 habitants environ (population municipale),
- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la fonction publique est pour cette tranche de population de 16,93 %, pour le Président,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical,

DECIDE ,à l'unanimité, de fixer le taux et le montant de l'indemnité de fonction du Président à 16,93 % de l'indice 1015 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) avec effet au 01/01/2015.

L'indemnité de fonction est payée mensuellement . Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au Budget .

2. N°2014-30 : ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT AU PERSONNEL POUR LES FETES DE NOEL

Vu la loi n°84-83 du 26/01/1984, et notamment son article 88-1

Vu la loi n°2007-209 du 19/02/2007, et notamment son article 88-1

Considérant les difficultés liées au contexte économique actuel, le SICTOM a souhaité mettre en œuvre une politique d'action sociale au sein du SICTOM,

Aussi, le Président propose d'attribuer aux agents du SICTOM des bons d'achats, pour les fêtes de Noël, à utiliser auprès de certains commerçants du bourg de Florac,

Considérant qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le montant des dépenses d'action sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette action sociale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

DECIDE d'attribuer aux agents du SICTOM des bons d'achats, pour les fêtes de Noël et fixe la valeur de ceux-ci à 50,00 € par agent .

MANDATE le Président pour diligenter cette affaire et l'autorise à signer tout document à intervenir .
Les crédits sont inscrits au Budget 2014

3. N°2014-31 : CONSTRUCTION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS - ADOPTION DE L'AVANT- PROJET SOMMAIRE N°2

Le Président expose :

Considérant l'avis défavorable du nouveau Bureau Syndical sur l'avant projet définitif remis par l'architecte, en avril 2014, celui-ci a souhaité une révision totale du projet initial .

A la demande du Président, l'architecte a repris le projet à partir de la phase esquisse . Celle-ci ayant été validée, l'architecte soumet, aujourd'hui, le nouvel avant projet sommaire . Le Président présente celui-ci à l'assemblée et propose de le valider .

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

DECIDE d'adopter cet avant projet sommaire n°2 tel que présenté, à la majorité par 20 voix : pour et 2 : abstentions .

MANDATE le Président pour demander à l'architecte de poursuivre sa mission en phase d' avant projet définitif .
Celui-ci sera également soumis à l'avis du Conseil Syndical, dès que possible .

4. N°2014-32 : ADMISSION EN NON VALEUR

Mme le Receveur propose la présentation en non valeur du titre de recette N°99, émis en 2011, à l'encontre du tiers Etablissement EBE, d' AULNAY SOUS BOIS, pour un montant de 119, 30 € . Il s'agit d'une facture pour des dépôts à la déchèterie de Florac .

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

DECIDE de présenter en non valeur la créance ci-dessus indiquée par le Président et dont le montant s'élève à 119, 30 €,

MANDATE le Président pour procéder au mandatement s'y rapportant .

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au Budget 2014 (chap. 65).

IV – QUESTIONS DIVERSES

1) Gardiennage de la déchèterie : Une étude sur les besoins en personnel est en cours et sera soumise au Bureau Syndical lors d'une prochaine réunion .

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30 .

Le Président du SICTOM,

Daniel GIOVANNACCI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DES BASSINS DU HAUT - TARN

S^t JULIEN DU GOURG

48400 FLORAC

P.S. : PROJET DE REVISION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS :

Ce point n'ayant pas été abordé, il sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion . Ce Projet consiste à la mise en œuvre d'un ensemble de recommandations et de préconisations (définition d'une feuille de route cohérente et ambitieuse) dans les prochaines années, par le SICTOM (Horizon 2020-2026) en vue d'atteindre a minima les différents objectifs réglementaires et environnementaux nationaux et européens (lois du Grenelle de l'Environnement et des textes européens) . Ce document revêt un caractère d'une grande importance pour l'avenir des Syndicats ayant la compétence de la gestion des déchets

Il doit être sérieusement étudié et faire l'objet d'éventuelles observations de notre part avant le mois de Mars 2015 sinon son contenu sera considéré comme validé et donc applicable .

Document consultable sur le site du CG48 : Aménagement du Territoire – Environnement – Déchets – la gestion des déchets – Le Projet de révision du Plan Départemental .